



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

IDB.24/21
16 mai 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Conseil du développement industriel

Vingt-quatrième session

Vienne, 19-22 juin 2001

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

PRÉPARATIFS DE LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Rapport du Directeur général

Le présent document donne des informations générales sur l'organisation des travaux de la Conférence générale, y compris un projet d'ordre du jour provisoire de sa neuvième session.

Introduction

1. La Conférence générale de l'ONUDI est l'organe principal de l'Organisation et se compose des représentants de tous les Membres (Art. 7, par. 1 et Art. 8, par. 1 de l'Acte constitutif). Les principales fonctions de la Conférence sont spécifiées au paragraphe 3 de l'Article 8 de l'Acte constitutif. La Conférence détermine en particulier les principes directeurs et les orientations générales de l'Organisation. À moins qu'elle n'en décide autrement, la Conférence tient une session ordinaire tous les deux ans, au Siège de l'Organisation (art. 8, par. 2). La dernière session ordinaire de la Conférence (la huitième) s'est tenue à Vienne du 29 novembre au 3 décembre 1999.

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. Date et lieu de la Conférence

2. Par la décision GC.8/Dec.20, adoptée à sa huitième session, la Conférence a décidé de tenir sa neuvième session à Vienne, du 3 au 7 décembre 2001. Comme il l'avait fait pour les sessions précédentes, le Gouvernement autrichien met gracieusement à la disposition de l'ONUDI les installations de conférence

de l'Austria Center à Vienne afin que puissent s'y tenir les réunions qui ne pourraient être assurées au Centre international de Vienne.

B. Locaux à usage de bureaux à la disposition des délégations

3. Les locaux à usage de bureaux dont pourraient avoir besoin les délégations et leurs représentants permanents au cours de la neuvième session peuvent être loués à l'Austria Center. Les délégations intéressées sont priées de contacter dans les plus brefs délais M^{me} Alice Baar, Directrice du Département de l'organisation à l'Austria Center (tél.: 260 69, poste 2323).

C. Questions budgétaires

4. Les ressources inscrites au programme et aux budgets de 2000-2001 pour la tenue de la neuvième session se montent à 1 142 000 dollars. Pour établir les prévisions de dépenses relatives à la tenue de la neuvième session, on est parti du principe suivant:

a) La neuvième session se déroulerait sur cinq jours ouvrables et comporterait 10 séances plénières,

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

4 séances de la grande commission et 5 réunions des groupes géographiques;

b) Des services d'interprétation et la traduction de la documentation seraient assurés pour les séances plénières et celles de la grande commission dans les six langues officielles de l'Organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe);

c) Les comptes rendus analytiques qui seraient établis pour les séances plénières et celles de la grande commission seraient, dans la mesure du possible, publiés en anglais au cours de la session; les versions correspondantes dans les cinq autres langues officielles seraient publiées dès que possible après la session.

D. Ordre du jour

5. Conformément à l'alinéa g) du paragraphe 4 de l'Article 9 de l'Acte constitutif, l'Organe établit l'ordre du jour provisoire de chaque session de la Conférence générale. L'article 13 du règlement intérieur de la Conférence donne des indications sur le contenu de l'ordre du jour provisoire des sessions ordinaires. Par ailleurs, l'article 12 de ce même règlement stipule que le Conseil établit cet ordre du jour provisoire en se fondant sur une liste de points que lui soumet le Directeur général.

6. Des annotations retraçant l'historique de chaque point, et donnant des indications sur la documentation prévue, le fond des questions à examiner et les décisions antérieures permanentes de la Conférence ou d'autres organes de l'Organisation, seront publiées à l'issue de la vingt-quatrième session du Conseil.

7. L'annexe au présent document contient le projet d'ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Conférence et indique les textes portant autorisation des divers points.

E. Documentation

8. Conformément à l'article 23 du règlement intérieur de la Conférence générale, le Directeur général distribue les documents nécessaires à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour provisoire dans les langues de la Conférence à tous les destinataires de l'ordre du jour provisoire, si possible en même temps que celui-ci, soit 90 jours avant l'ouverture de la session et en tout cas au plus tard 45 jours avant cette date.

II. ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

9. Il est prévu de tenir, pendant la neuvième session de la Conférence, un forum sur le développement

industriel qui permettrait aux États Membres d'exprimer leurs opinions sur un sujet qui sera annoncé en temps opportun.

10. On se rappellera en outre qu'à chacune de ses sessions précédentes la Conférence avait créé une grande commission à laquelle elle avait renvoyé un certain nombre de points de l'ordre du jour. Le Conseil pourrait recommander à la Conférence de faire de même pour sa neuvième session, sans perdre de vue que la création d'une commission ne peut se faire que dans la limite des ressources disponibles (voir par. 4 ci-dessus). Les points 7 à 17 de l'ordre du jour provisoire seraient aussi renvoyés à la grande commission pour un débat plus circonscrit préluant à l'élaboration, par consensus, de projets de décision et de résolution qui seraient soumis à la Conférence en séance plénière.

3 décembre

Matin 1^{re} séance plénière
Ouverture de la session; examen des points 1 à 5 de l'ordre du jour

Après-midi 2^e séance plénière
Ouverture du forum; point 9 de l'ordre du jour

4 décembre

Matin 3^e séance plénière
Point 9 de l'ordre du jour; forum (*suite*)

Après-midi 4^e séance plénière
Point 9 de l'ordre du jour; clôture du forum

5 décembre

Matin 5^e séance plénière
Débat général

Grande commission
Examen des projets de décision/résolution sur les points 7 à 17 de l'ordre du jour

Après-midi 6^e séance plénière
Débat général

Grande commission
Examen des projets de décision/résolution sur les points 7 à 17 de l'ordre du jour

6 décembre

- Matin 7^e séance plénière
Débat général
- Grande commission
Examen des projets de
décision/résolution sur les points 7
à 17 de l'ordre du jour
- après-midi Grande commission
Examen de projet de
décision/résolution sur les points 7 à
17 de l'ordre du jour

7 décembre

- Matin 8^e séance plénière
Adoption des projets de
décisions/résolutions émanant de la
grande commission et d'autres
sources
- Après-midi 9^e séance plénière
Adoption des projets de
décisions/résolutions émanant de la
grande commission et d'autres
sources; clôture de la session de la
Conférence générale

11. Les travaux de la Conférence, à chacune de ses sessions précédentes, ont été grandement facilités par l'organisation, sous la direction du Président du Conseil, de consultations, informelles pour la préparation de la session. Le groupe informel mis en place pour ces consultations, composé de représentants des missions permanentes auprès de l'ONUDI à Vienne, s'est réuni

avant la tenue des sessions précédentes et a établi un rapport contenant des recommandations sur la plupart des points de l'ordre du jour ainsi que sur les questions d'organisation.

**III. MESURES À PRENDRE
PAR LE CONSEIL**

12. Le Conseil pourrait envisager d'adopter la décision ci-après:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations contenues dans le document IDB.24/21;

b) Adopte l'ordre du jour ci-après pour la neuvième session de la Conférence générale:

[...]

c) Décide de tenir un forum au cours de la session de la Conférence générale (point 9 de l'ordre du jour provisoire);

d) Recommande à la Conférence que les points 7 à 17 de l'ordre du jour provisoire soient renvoyés à une grande commission de la Conférence;

e) Recommande que, compte tenu de l'expérience acquise lors de la préparation des sessions précédentes de la Conférence, le Président de la vingt-quatrième session du Conseil du développement industriel dirige les consultations informelles pour la préparation de la neuvième session de la Conférence.”

Annexe

**PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA NEUVIÈME
SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

	Texte portant autorisation
1. Ouverture de la session.	Article 34 (Règlement intérieur)
2. Élection du Bureau.	Article 35
3. Adoption de l'ordre du jour.	Article 17
4. Organisation des travaux.	Articles 44 à 47
5. Pouvoirs des représentants de la session.	Article 28
6. Élections aux organes:	Article 102
a) Conseil du développement industriel;	Acte constitutif, Article 9.1
b) Comité des programmes et des budgets.	Acte constitutif, Article 10.1
7. Rapports annuels du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 1999 et 2000.	Article 13.1 b)
8. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions ordinaires.	Acte constitutif, Article 8.3 b) Article 13.1 c)
9. Forum sur le développement industriel.	Article 13.1 b) (Point soumis par le Directeur général, voir par. 9 plus haut)
10. Questions financières:	
a) Barème des quotes-parts des États Membres;	Acte constitutif, Article 15 Article 13.1 k)
b) Situation financière de l'ONUDI;	Article 13.1 l)
c) Fonds de roulement;	Règlement financier, article 5.4 Conclusion 2001/5 du Comité des programmes et des budgets
d) Règlement financier;	Acte constitutif, Article 8.3 c) Conclusion 2001/6 du Comité des programmes et des budgets
e) Introduction de l'euro;	Conclusion 2001/7 du Comité des programmes et des budgets
f) Nomination d'un commissaire aux comptes.	Règlement financier, article 11.1

- | | |
|--|---|
| 11. Cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005. | GC.2/Dec.23, par. b) vi)
GC.6/Dec.10
IDB.23/Dec.5, par b) |
| 12. Programmes et budgets, 2002-2003. | Acte constitutif, Articles 8.3 c) et 14
Article 13.1 i) du règlement intérieur |
| 13. La dimension régionale. | GC.8/Res.5, par. 3
GC.8/Res.6, par. 2 |
| 14. Centre international pour la science et la technologie de pointe. | Article 13.1 g)
(Point proposé par l'Italie*) |
| 15. Participation de l'ONUDI à la Convention de Vienne sur le droit des traités entre États et organisations internationales et entre organisations internationales du 21 mars 1986. | Article 13.1 b)
(Point soumis par le Directeur général*) |
| 16. Comité des pensions du personnel de l'ONUDI. | GC.1/Dec.37 |
| 17. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres. | GC.1/Dec.41, annexe |
| 18. Nomination du Directeur général. | Acte constitutif, Article 11.2
Article 103 (Règlement intérieur) |
| 19. Date et lieu de la dixième session. | Article 13.1 s) (Règlement intérieur) |
| 20. Clôture de la session. | |

* Note d'information à distribuer.